102 Présence internationale

SOMMAIRE: I. ÉDITO 2. TOURNÉE DE DÉFENSEURS COLOMBIENS 3. UNE NOUVELLE VOLONTAIRE FRANÇAISE EN COLOMBIE / CAMPAGNE DE CROWDFUNDING 4. TENSIONS SOCIALES AU KENYA / S'ENGAGER AVEC PBI

Chers amis,

Comme les années précédentes, nous vous adressons un numéro de Présence Internationale plus léger que les autres parce qu'il accompagne le Rapport annuel international de PBI que – nous l'espérons – vous lirez avec intérêt pendant cette période estivale.

Le Rapport international n'est pas très différent des précédents en ce qui concerne la description des pratiques de PBI, des pays où sont implantées ses équipes, de ses financements, toujours aussi diversifiés (70 institutions publiques ou privées ont financé les activités internationales de PBI, dont 4 en France : Caritas France, le Barreau de Paris, la région Ile-de-France et le fonds Non-Violence XXI). Un fait nouveau retient notre attention, la persévérance de PBI pour trouver les moyens de rester présent auprès des défenseurs de pays qui ne lui permettent plus de poursuivre, sur place, son travail d'accompagnement protecteur. Souvenez-vous, en 2010, après 10 ans de présence en Indonésie, PBI devait quitter la province de Papouasie – comme toutes les autres ONG internationales – faute de disposer de visas pour ses volontaires. Depuis, PBI a cherché comment accompagner au mieux les défenseurs que nous connaissions en Indonésie. La réponse est venue en 2015, avec la mise en place à Djakarta de formations intensives en coopération avec une ONG indonésienne (voir page 10 du rapport international). De même au Népal, PBI continue de soutenir les défenseurs à travers NepalMonitor.org, un site internet interactif, qui recense les violations des droits et les agressions contre les défenseurs et facilite une réaction rapide, tant au niveau local, que national ou international.

J'aimerais souligner un autre aspect du travail de PBI : la pertinence de ses choix. Récemment, dans notre « numéro 100 », je soulignais le fait que les équipes de PBI intervenaient là où – selon l'observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme - les défenseurs étaient le plus gravement menacés. Vous avez sûrement remarqué que le type d'organisation (ou de défenseur individuel) accompagnés par PBI a évolué dans le temps. Les premières organisations accompagnées voici 33 ans soutenaient principalement des victimes de la violence politique (associations de familles de disparus), puis PBI a élargi son soutien à d'autres types d'organisations, en soutenant notamment des défenseurs des droits environnementaux. En ce sens PBI sait se tenir au plus près des besoins des défenseurs, comme l'illustre un récent rapport de l'ONG Global Witness.

Cette ONG, qui se consacre à la dénonciation des atteintes aux droits associées à l'exploitation des ressources naturelles, vient de publier « On Dangerous Ground », un rapport qui révèle que 185 défenseurs de l'environnement ont été assassinés en 2015. PBI est justement présent dans 5 des 16 pays les plus concernés par ces crimes : le Mexique (4 assassinats), le Honduras (8), le Guatemala (10), la Colombie (26), l'Indonésie (3). Ces chiffres, qui ne retiennent que les assassinats sérieusement documentés, sont très certainement inférieurs à la réalité.

Ce n'est sans doute pas un hasard si la couverture du rapport international de PBI pour 2015 représente la défenseure mexicaine Christina Auerbach, directrice de l'association des familles de victimes de Pasta del Conchos, une catastrophe minière qui a fait 63 morts en 2006. Depuis, l'association milite contre l'ouverture de nouvelles mines de charbon à proximité immédiate des habitations et sa directrice est victime de nombreuses menaces, diffamations et agressions. L'organisation est accompagnée par PBI depuis 2014.

BRIGITTE CHAMBOLLE TRÉSORIÈRE DE PBI FRANCE



Tournée de défenseurs colombiens

JANI SILVA ET LE PÈRE ALBERTO FRANCO ÉTAIENT EN TOURNÉE EN FRANCE DU 24 AU 27 AVRIL, L'OCCASION DE SENSIBILISER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS AINSI QUE L'OPINION PUBLIQUE SUR LES ENJEUX DES ACCORDS DES PAIX ET LES DÉFIS DU POST-CONFLIT EN COLOMBIE.



Réunion avec plusieurs membres du Barreau De Paris, notamment Anne souléliac, chargée des droits de l'homme et Hafiz Chems-Eddine vice-président du Conseil Français du Culte Musulman

La commission inter ecclésiale justice et paix (CIJP) est accompagnée par PBI Colombie depuis sa création, en 1994. Le travail de la Commission se centre sur l'accompagnement intégral et les processus communautaires dans les communautés et organisations afro descendantes, métisses et autochtones qui affirment leur droits de manière non-violente dans les zones affectées par le conflit armé et dans les zones où les droits humains et environnementaux sont constamment bafoués, face à l'implantation de mégaprojets économiques.

LA CIJP accompagne notamment Jani Silva, représentante légale de l'association de développement intégral durable Perla Amazonica (Adispa), à Puerto Asis, dans le département de Putumayo, au sud-ouest du pays. Depuis de nombreuses années, elle dénonce les graves violations de droits humains et infractions au droit humanitaire causées par des entreprises pétrolières, ce qui lui vaut d'être régulièrement menacée et harcelée par des groupes armés illégaux et des acteurs privés de la zone. Parmi ces compagnies pétrolières, la compagnie britannique Amerisur qui depuis des années pollue la rivière Putumayo, source d'eau pour de nombreuses communautés de la région.

Jani Silva se félicite de la signature prochaine des accords de paix entre les FARC et le gouvernement, mais s'interroge sur les conséquences pour les paysans de l'afflux massif de capitaux étrangers une fois la paix signée. La mise en place en 2012 du Traité de libre échange entre l'Union européenne et la Colombie a déjà des conséquences néfastes pour les petits paysans, notamment dans les zones de réserve paysanne qui prônent un modèle de développement différent, incompatible avec un modèle libéral d'exploitation des ressources et de destruction écologique. De plus, la libération des terres contrôlées par les

FARC fait également craindre le développement de conflits liés à l'installation de mégaprojets miniers, pétroliers ou agroindustriels, comme c'est déjà le cas avec l'entreprise pétrolière Amerisur dans le Putumayo.

La menace paramilitaire

Alors que la violence liée au conflit armé a baissé en intensité ces dernières années, les attaques contre les défenseurs des droits humains n'ont jamais été aussi nombreuses : en 2015, 63 défenseurs ont été assassinés et 682 agressés, un triste record pour un pays qui connaît déjà une situation très préoccupante en matière de protection des droits humains. Les principales victimes de ces agressions sont des défenseurs d'organisations de base, habitant dans des zones reculées du pays.

Selon Alberto Franco, la violence à l'encontre des défenseurs des droits humains vient principalement de groupes paramilitaires : « beaucoup de ces groupes sont liés à la force publique (policiers, militaires et fonctionnaires de l'Etat) et à de grands intérêts économiques. De manière schématique le paramilitarisme s'en prend à tout ce qui se définit comme une opposition sociale ou politique, une opposition qui peut être d'ailleurs légale ou illégale. Les groupes paramilitaires suivent des intérêts idéologiques qui visent à éliminer tous ceux qui prennent leur distance avec les intérêts des Etats-Unis. »

Alors que le gouvernement colombien tend à les assimiler, Alberto Franco insiste sur la différence entre les paramilitaires et les « bacrim » (bandes criminelles émergentes) qui ont un objectif lucratif, quand les paramilitaires ont un objectif idéologique, s'attaquer aux opposants politiques. La société civile colombienne craint que le gouvernement colombien signe les accords de paix mais ne respecte pas ses engagements et que la violence continue, puisque la signature de la paix ne signifie pas une paix effective, comme l'a montré la recrudescence de la violence au Salvador et au Guatemala dans les années qui ont suivi les accords de paix dans les années 90.

Ainsi Jani Silva et Alberto Franco appellent à une vigilance accrue de la communauté internationale concernant le post-accord, car il est encore trop tôt selon eux pour parler de post-conflit, au vu d'un conflit social encore très présent qui nécessite la construction d'une véritable justice sociale, le respect des droits fondamentaux et de l'environnement. Enfin ils rappellent que tant qu'il n'y aura pas d'accords de paix avec la deuxième guérilla du pays, l'ELN (Ejercito de Liberacion Nacional), la paix en Colombie restera illusoire, car la structure de l'Etat colombien restera celle d'un pays en guerre.

Camille Bossé

Une nouvelle volontaire en Colombie

LAETITIA SUCHECKI A INTÉGRÉ EN JUIN L'ÉQUIPE D'URABA, AU NORD OUEST DE LA COLOMBIE.

— Peux-tu présenter ton parcours ?

J'ai 36 ans et une expérience professionnelle de 10 ans dans la coopération internationale. A l'issue de mes études en sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Lyon et en Magistère de Relations internationales à la Sorbonne, j'ai découvert l'Amérique du sud à l'occasion d'un stage de 4 mois au sein de la Mission économique de l'Ambassade de France au Pérou. J'ai ensuite travaillé dans le domaine de la coopération décentralisée pour des municipalités de la région parisienne. Depuis 2009, j'étais responsable de la mission Relations internationales et coopération décentralisée à la mairie de Fontenay-sous-Bois dans le Val de Marne.

- Comment as-tu connu PBI?

J'ai connu PBI en 2011 par l'intermédiaire d'une amie norvégienne qui avait participé au projet PBI en Colombie. Par son intermédiaire j'ai découvert les valeurs (principalement de non-violence et d'impartialité) et le mandat de PBI, qui m'ont immédiatement intéressée car ils correspondent pleinement à mes aspirations.

— Pourquoi as-tu choisi de partir avec PBI Colombie?

J'ai découvert la Colombie en 2011 à l'occasion d'un voyage de 2 semaines. J'ai eu à la fois un coup de cœur pour ce pays et dans le même temps j'ai été très impressionnée dès ce voyage par les conditions très difficiles dans lesquels les défenseurs des droits de l'homme exerçaient leurs missions. J'avais donc en tête depuis 2011 de postuler un jour au projet PBI Colombie. Mais je souhaitais améliorer avant ma connaissance de la Colombie et du continent sud-américain. Ce que j'ai réalisé en 2013 en partant une année en Amérique du Sud, durant laquelle j'ai voyagé et travaillé dans différents pays du nord au sud du continent. Les deux mois que j'ai passés en Colombie à cette occasion ont renforcé mon souhait d'intégrer l'équipe des



volontaires du projet Colombie. C'est donc en toute logique que j'ai postulé à mon retour en France.

— Quelles sont tes attentes et tes appréhensions ?

Bien sûr, les appréhensions sont nombreuses avant le départ : comment vais-je m'intégrer dans l'équipe ? Comment vais-je gérer le rapport à la violence et aux menaces que subissent les organisations accompagnées par PBI ? Vais-je être capable d'accompagner au mieux les défenseurs des droits de l'Homme colombiens ? Vais-je tenir physiquement ? Mais elles sont atténuées par les contacts et explications avec les équipes déjà sur place qui sont très à l'écoute et présentes en amont avant l'intégration. Parmi mes attentes, j'espère que cette expérience me permettra de mieux connaître la réalité de la situation des droits de l'Homme en Colombie, afin de pouvoir témoigner à mon retour à l'issue de la mission. Je souhaite pouvoir accompagner de la meilleure manière les défenseurs colombiens et participer ainsi modestement à la création d'espaces de travail pour la paix.

Campagne de crowdfunding

Au mois de juin, nous avons lancé une campagne de Crowdfunding (financement participatif) en ligne pour permettre à PBI France de poursuivre et d'amplifier ses activités, car notre rôle ici est essentiel, pour permettre d'accompagner les défenseurs des droits humains menacés dans nos pays d'intervention. En effet, le travail de terrain seul ne suffit pas, il doit être complété par un travail de diffusion et de plaidoyer en Europe et notamment en France.

Chaque semaine nous avons présenté le portrait d'une ou d'un défenseur-e des droits humains que nous accompagnons sur le terrain : le père Alberto Franco en Colombie, Gacheke Gachihi au Kenya, Lolita Chavez au Guatemala, Alba Cruz au Mexique et Donny Reyes au Honduras.

Grace à vos dons, nous avons atteint notre objectif des 1500 €, un grand merci à tous!

De fortes tensions sociales au Kenya

DEPUIS 2013, UNE ÉQUIPE DE PBI EST BASÉE À NAIROBI. LES VOLONTAIRES ACCOMPAGNENT LES MILITANTS QUI AGISSENT POUR FAIRE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME ET RENCONTRENT LES AUTORITÉS DANS UN CONTEXTE SOUVENT TRÈS DIFFICILE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE.

A plus d'un an de l'élection présidentielle prévue le 8 août 2017, le climat est particulièrement tendu à Nairobi où les violences policières se sont multipliées ces dernières semaines contre des manifestants. Depuis le 25 avril, à l'appel du leader de l'opposition Raila Odinga et d'organisations de la société civile, plusieurs journées de mobilisation réunissant plusieurs centaines de manifestants ont été organisées afin de contester la légitimité de la Commission électorale (IEBC). L'instance qui avait organisé la présidentielle de 2013 remportée par Uhuru Kenyatta est jugée partisane et les manifestants demandent sa dissolution en amont de la prochaine présidentielle.

Depuis le début de la contestation, de violents incidents ont opposé la police anti-émeutes et certains manifestants : plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés. Une vidéo relayée par plusieurs journaux montre des policiers en train de battre à coups de pieds et de bâtons le corps d'un manifestant à terre lors du rassemblement du 16 mai.

Le chef de la police kényane, Joseph Boinnet, a annoncé l'ouverture d'une enquête interne afin de déterminer si certains policiers avaient violé la loi lors des tentatives de dispersion des manifestants. Selon la police, trois manifestants avaient été tués le 23 mai dans l'ouest du pays. L'opposition avait décidé le 25 mai la suspension de la mobilisation en vue d'entamer des discussions avec le gouvernement. Mais le dialogue n'a pas

abouti et la coalition d'opposition (Coalition for reforms and democracy) avait donc décidé de battre à nouveau le pavé. Le 6 juin, alors que la Haute Cour kenyane avait ordonné à la police de respecter le droit des opposants à manifester, deux personnes ont été tuées, six personnes ont été blessées par balle lors de la dispersion des manifestations à Kisumu par les forces de police.

La Commission nationale des droits de l'Homme du Kenya a dénoncé les atteintes à l'intégrité physique de manifestants d'ores et déjà « maîtrisés ». Dans un communiqué, elle a rappelé que lorsque les autorités policières enfreignent la loi en toute impunité, elles perdent leur légitimité auprès de la population qu'elles ont pour mandat de servir. Cette légimité a de nouveau été mise à mal avec l'implication de plusieurs membres de la police dans le meurtre début juillet d'un avocat des droits humains, Willie Kimani, au côté de son chauffeur de taxi et d'un de ses clients, provoquant de nombreuses réactions d'indignation et des manifestations d'avocats dans le pays.

Ce contexte pré-électoral très violent inquiète d'autant plus qu'il rappelle les violences qui avaient suivi la présidentielle de 2007 avec un bilan très lourd, faisant état de plus de 1500 morts, de milliers de blessés et de centaines de milliers de déplacés.

Myriam Barry

S'IMPLIQUER AVEC PBI

Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "référent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter- associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celuici est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent morale- ment ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

- Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffu- sion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements aux- quels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

- Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latinoaméricains
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org